

INTERCOMMUNALITE

- Mme DELAFONTAINE a été élue conseillère communautaire (Grand Avignon) par les Sauveterrois, aux élections municipales et communautaires de mars 2014. Par décision du Conseil Constitutionnel, cette élection a été invalidée, « l'argument » est que la représentativité des élus des communes au sein de l'intercommunalité doit se faire au nombre d'habitants.

Cette décision ne respecte pas le vote des Electeurs et condamne les petites communes à ne plus être représentées. Notre commune n'a plus qu'un seul représentant à la communauté d'agglomération du Grand Avignon (Le Maire).

SCOLAIRE

- Malgré la perte de compétence du Département concernant les transports scolaires au profit du Grand Avignon, nous avons obtenu la continuité de la gratuité des transports scolaires pour l'année scolaire 2015-2016 (30 € demandés par le Conseil Général du Gard restant à la charge des familles).
- Le coût des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2014-2015 restant à la charge des communes (hors subvention de l'Etat) est de 28 479 €.
- Monsieur le Directeur de l'école élémentaire a souhaité que le nombre d'élus (2) siégeant au Conseil d'Ecole soit respecté (Le Maire et l'Adjoint aux écoles).

URBANISME

- La Loi ALUR impose aux communes de réviser le POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU (Plan Local d'Urbanisme). Une réunion publique d'information a eu lieu le 25 juin 2015, la phase diagnostic est en cours avant d'élaborer le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable).
Le cabinet conseil, maître d'œuvre retenu pour l'élaboration du PLU, a souhaité s'appuyer :
 - Sur des élus de terrain ayant une forte implication communale, une grande connaissance de la commune et n'ayant aucun intérêt lié au PLU (Le Maire, l'Adjointe à l'urbanisme, l'Adjoint aux travaux)
 - Sur la commission urbanisme
- L'Etat n'assure plus l'instruction des permis de construire et actes d'urbanisme pour les communes ; en conséquence, cette compétence est assurée maintenant par la communauté d'agglomération du Grand Avignon (coût pour l'année 2015 à la charge de la commune 2 370 €).

**Prochain
numéro
Spécial fiscalité**

Salva Terra

JOURNAL MUNICIPAL



SEPTEMBRE 2015-N°8

BAISSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT !

Les collectivités locales, et en premier lieu la commune et l'intercommunalité, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros déclaré sur les années 2015-2017, les aides de l'Etat aux communes et intercommunalités sont appelées à diminuer considérablement :

- ✓ De 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017
- ✓ Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017

Les communes et intercommunalités ne pouvaient prévoir que la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités de 4.3 milliards d'euros sur la période 2011-2015 allait passer à 28 milliards d'euros.

LA COMMUNE DE SAUVETERRE

VA SUBIR UNE BAISSSE ANNUELLE D'AIDES DE L'ETAT DE 200 000 €

Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, les collectivités ne peuvent absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

Les communes avec les intercommunalités sont par la diversité de leurs actions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »
- Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire
- Elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutiennent aussi la croissance et l'emploi

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pour ces raisons que la commune de Sauveterre soutient l'AMF (Association des Maires de France) dans son action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

VENEZ VOUS INFORMER
Le 5 septembre 2015 de 10h00 à 13h00
Stand Mairie J'AIME MA COMMUNE
Journée Portes Ouvertes des Associations



FAIRE PLUTÔT QUE PROMETTRE !

SYSTEME D'ALERTE

C'est la communauté d'agglomération du Grand Avignon qui est maintenant chargée du système d'alerte téléphonique géré informatiquement, afin de pouvoir prévenir très rapidement nos concitoyens en cas d'alerte de toute nature et plus particulièrement pour les risques inondations, incendies.

Dans l'intérêt de la commune et de ses habitants, nous vous demandons de bien vouloir compléter la **fiche jointe dans ce 4 pages** afin de mettre à jour nos fichiers.

Les coordonnées sont confidentielles et non communicables.

Nous vous rappelons que si nous ne disposons pas de renseignements fiables vous concernant, nous serons dans l'impossibilité de vous contacter en cas de problème grave et ne pourrons en aucun cas être tenus pour responsables.



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)

Tu as entre 8 et 14 ans, tu habites Sauveterre, tu as des idées, des opinions et des envies pour que la vie des jeunes de ton village soit plus agréable, dynamique et proche de tes goûts ! Alors n'hésite pas et rejoins-nous, le Conseil Municipal des Jeunes t'attend et compte sur toi !

Pourquoi participer au CMJ ?

- Parce que tu as envie de faire bouger les choses et qu'elles soient plus intéressantes pour les jeunes de ton âge
- Parce que tu vas pouvoir exercer pleinement ton pouvoir de jeune citoyen en devenant membre important et décisionnel dans les actions qui se feront et qui auront été décidées par le CMJ
- Parce que c'est une expérience riche, intéressante qui te fera découvrir un monde un peu inconnu et qui t'enrichira intellectuellement et socialement

**Le CMJ se renouvellera tous les deux ans
alors complète la fiche de candidature jointe à ce 4 pages !**

PARTICIPATION CITOYENNE

VOISINS SOLIDAIRES

Une réunion d'information sur le dispositif « voisins solidaires » a eu lieu le 11 juin 2014.

Il a été décidé de mettre en place le dispositif « participation citoyenne, voisins solidaires » qui poursuit deux objectifs :

- Favoriser les solidarités de voisinage et renforcer le lien social
- Développer l'engagement des habitants d'un quartier pour créer des réflexes élémentaires de prévention permettant des interventions mieux ciblées (gendarmerie, police municipale, acteurs sociaux, plan canicule, intempéries...)

La connaissance par la population de son territoire permet de développer un mode d'action de transmissions d'informations utiles.

Le dispositif s'appuie sur des habitants référents volontaires dont le profil correspond à l'esprit du dispositif.

Ce volontariat est contractualisé par la signature d'une chartre d'engagement visant à garantir le respect du droit et des libertés individuelles.

Les personnes souhaitant s'inscrire doivent remplir le formulaire joint dans ce 4 pages.



LE SAVIEZ-VOUS ?

ENVIRONNEMENT

L'ensemble des communes de la communauté d'agglomération du Grand Avignon ont signé la chartre de développement durable élaborée par Jacques DEMANSE, Vice Président délégué à l'Environnement au Grand Avignon.

Il s'agit de :

- Réduire la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports
- Développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets
- Produire des énergies renouvelables locales
- Préserver la biodiversité, protéger les paysages et promouvoir l'urbanisme durable
- Développer l'éducation à l'environnement et l'éco-citoyenneté

PHYTO ZERO au 01-01-2016, nous n'utiliserons plus de pesticides sur les espaces verts, espaces publics et les voiries.

ECONOMIE D'ENERGIE Nous répondons favorablement à une étude de diagnostic énergétique proposée par le Grand Avignon sur les bâtiments communaux. Sont concernées : la mairie, les deux écoles, la salle des fêtes.